

maximum de trois mois. Les marchandises qui n'auront pas été dédouanées au bout de cette période seront généralement considérées comme ayant été abandonnées et le service des Douanes pourra en disposer, au besoin en les vendant, au bout d'un mois supplémentaire. Les délais sont plus courts dans le cas de marchandises dangereuses ou périssables. Les douanes italiennes admettent quatre manières de déclarer les marchandises (pour consommation, pour entreposage, en transit et pour réexportation).

Les droits d'importation s'acquittent de la même façon que dans les autres pays de la CE, soit à la frontière, à destination ou au port d'entrée, que celui-ci se trouve en Italie ou ailleurs dans la CE. Dans ce dernier cas, les marchandises pourront ensuite être expédiées en Italie en franchise de droits.

LA DISTRIBUTION

Il existe en Italie de nombreuses voies de distribution des produits importés; le choix de l'une ou de l'autre se fait en fonction de la nature des marchandises, du territoire à desservir, du client et des techniques promotionnelles à employer.

Alors que le long des côtes la liaison commerciale entre le fabricant et le consommateur est directe, dans les grandes agglomérations urbaines de l'intérieur, les produits devront généralement changer de mains à plusieurs reprises avant d'atteindre leur destinataire final. Dans les petits centres de l'arrière-pays, où la consommation est plus faible, le nombre des intervenants peut être encore plus élevé.

Le système de distribution italien est donc très fragmenté et peu efficace; dans le cas du poisson frais, on compte 10 000 détaillants (et 10 000 autres qui ne figurent pas aux listes officielles); cette situation exerce des effets négatifs sur les prix, car la marge bénéficiaire des intermédiaires peut faire doubler le prix consenti aux pêcheurs, ce qui décourage à la fois la production et la consommation.

Pour vendre du poisson congelé en Italie, il faut passer par un importateur spécialisé qui se procure les différentes espèces de sources étrangères, puis les vend directement au grossiste ou aux entreprises de transformation. Le grossiste écoule ensuite ses stocks auprès des grandes épiceries ou d'autres intermédiaires.

L'Italie compte plus de 100 000 points de vente au détail pour le poisson congelé. Les conserves et les préparations de poisson sont généralement vendues par les voies traditionnelles du réseau d'alimentation, c'est-à-dire dans les petites épiceries de détail. Le poisson frais est désormais l'apanage des